

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-001071 / 62814892
Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon
Département informatique: gestion IT, travaux divers (maintenance, mise à jour, migration informatique) sur les applications et équipements IT de Beckman Coulter Eurocenter
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
13 H, 5 F
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)
- 14-002685 / 86457338
Nestlé Nespresso SA Centre de Production, 1680 Romont FR
Production café: torrificateur et ligne de conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H, 6 F
01.11.2014–31.10.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-002799 / 70805031
Glas Trösch SA Sécurité, 1630 Bulle
Ligne de production du verre (four)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
30 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002848 / 73317066
Von Bergen SA, 1564 Domdidier
Rampe-Pool Logistique (gestion des produits pour la production du site Philip Morris)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
6 H
21.09.2014–31.08.2017 (Nouveau permis)
- 14-002804 / 63095732
MERCK SERONO SA, 1804 Corsier-sur-Vevey
Département de conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
27 H, 6 F
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 14-002686 / 86457338
Nestlé Nespresso SA Centre de Production, 1680 Romont FR
Production café: torrificateur et ligne de conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H, 9 F
01.11.2014–31.10.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-002840 / 41382747
Jean Baertschi SA, 2746 Crémines
Atelier de décolletage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002629 / 52004120
Camion-Transport SA, 1227 Carouge GE
Logistique dépôt et transport: déchargement de la marchandise des wagons CFF
pour leur remise sans délais en exploitation
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002806 / 51937392
Manufacture de boîtes de montres M.R.P. SA, 2942 Alle
Production ateliers; étampage, usinage CNC, polissage, meulage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
43 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-002613 / 54803966
SKYGUIDE, SA pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires,
1215 Genève 15 Aéroport
Centrale d'engagement de Dübendorf, TWR/APP Dübendorf, aérodromes
régionaux de Meiringen, Sion et Payerne, héliport de Davos-Stilli. Valable
uniquement durant les périodes du WEF 2015–2017
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
50 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

- 14-002814 / 50394254
Implenia Suisse SA Bau INFRA WEST, 1213 Onex
Aéroport de Genève - Travaux de génie civil sur les plates-formes /
Viaduc OA3612 selon les projets en cours: concerne Implenia-Marti & ses
soustraitants*)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
20 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-002800 / 70805031
Glas Trösch SA Sécurité, 1630 Bulle
Service de la maintenance: intervention de dépannage lors de problèmes tech-
niques sur les équipements de la production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 14-002796 / 62187360
Otis SA succursale de Lausanne Ascenseurs, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Service de piquet pour la Suisse Romande: interventions de dépannage lors de
problèmes techniques des installations chez leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
32 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002798 / 41843613
W. Benoit SA, 1202 Genève
Secteur exploitation: interventions de dépannage lors de problèmes techniques
des équipements chez leurs clients (chauffages, brûleurs, citernes etc.)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-002490 / 72153854
Lotaris SA, 1400 Yverdon-les-Bains
dpt Exploitation Informatique: intervention de dépannage lors de problème tech-
nique sur leurs équipements et applications IT.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 14-002797 / 52144508
USINES METALLURGIQUES DE VALLORBE SA, 1337 Vallorbe
Maintenance: entretien hebdomadaire ou ponctuel de certains équipements/installations de la production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art.e 36 à 38 OLT 1)

- 14-002687 / 86457338
Nestlé Nespresso SA Centre de Production, 1680 Romont FR
Production café: torréfacteur et ligne de conditionnement
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 25 F
01.01.2015–31.12.2017 (Nouveau permis)
- 14-002793 / 64601362
BASF Suisse SA, 1870 Monthey
Production bâtiment 372
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-002862 / 83586541
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Secteur G: «Fournitures C10»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
01.11.2014–31.05.2017 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

25 novembre 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail